

FICHE PEDAGOGIQUE

MAJ 2026

Sécuriser les pratiques pour faire face au contrôle URSSAF

5 % des entreprises françaises sont contrôlées par l'URSSAF chaque année : comment éviter que cette opération se traduise par un redressement douloureux, sachant qu'un contrôle sur deux se termine par un redressement ?

La solution : anticiper, évaluer en amont les risques encourus, sécuriser ses pratiques, se préparer afin de faire face au contrôle.

Contact devis et inscription

Nadine FORZINETTI

06.21.03.30.08. jpc-n.forzinetti@orange.fr

Public visé

Dirigeants de PME/PMI, DRH, RRH, responsables administratifs et financiers, comptables, techniciens paie, assistants personnel, ..., soucieux(es) de se perfectionner, de mettre à jour leur connaissance, de mieux intégrer les modifications législatives et réglementaires ou obtenir des précisions pour leur domaine de compétence.

Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire pour suivre cette formation.

Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques

- Comprendre le déroulement d'un contrôle URSSAF
- Repérer les situations à risque et identifier les postes les plus souvent contrôlés
- Réduire les risques de redressement
- Suivre les étapes de la procédure de contrôle et de redressement
- Savoir contester ou négocier

Compétences visées

Être capable :

- d'anticiper et de préparer le contrôle
- d'être l'interlocuteur de l'URSSAF pendant le contrôle
- de répondre à la notification suite au contrôle

Durée : 1 jour – 7 heures

Dates

Aucune formation en INTER programmée

Pour toute demande en INTRA : nous vous rappelons sous 48 heures pour collecter vos besoins et affiner votre demande (choix de la date, modalité présentielle ou distancielle, le lieu, options complémentaires...) et finaliser votre commande.

Lieu

Possibilité de choisir le lieu de formation : dans vos locaux ou un local externe.

S'agissant d'une salle louée par JPC CONSULTANT FORMATION, celui-ci garantit l'accessibilité des personnes en situations de handicap physique ; l'entreprise inscrivant le stagiaire s'engage à prévenir l'organisme de formation avant la signature de la convention de formation, de toute nécessité d'adaptation du déroulé de formation.

S'agissant d'une salle mise à disposition par le client, celui-ci garantit l'accessibilité des personnes en situations de handicap et s'engage à prévenir l'organisme de formation avant la signature de la convention de formation, de toute nécessité d'adaptation du déroulé de formation.

Modalités et délais d'accès

La formation est accessible toute l'année en présentiel.

Elle peut être mise en œuvre en fonction des plannings de chacune des parties dans un délai de 3 à 4 semaines.

Les méthodes mobilisées

- Exposés - débats
- Réflexion et échanges d'expériences
- Remise de supports pédagogiques
- Mise à disposition de ressources pédagogiques

Le programme pédagogique

L'environnement juridique du contrôle URSSAF

- Le droit à l'information avant le contrôle URSSAF (avis de passage au préalable)
- La charte des droits des cotisants
- La possibilité d'interroger l'URSSAF sur l'application de la législation sociale (le rescrit)
- Faire obstacle au contrôle URSSAF : sanctions encourues
- Se faire assister
- Le droit à l'erreur

Les acteurs et les motivations du contrôle

- Les acteurs du contrôle
- Les raisons et la périodicité des opérations de contrôle : qui peut être contrôlé ? Pourquoi ? Quand ?

Préparer le contrôle

- Mettre en place son organisation matérielle
- Préparer les documents demandés à la vérification par l'inspecteur

Identifier les principaux postes à risque

- Avantages en nature et frais professionnels

N° de déclaration d'activité de formation : 26 21 02399 21 DRTEFP Bourgogne

Tél : 06.21.03.30.08.

Télécopie : 03.69.63.83.05.

E-mail : jpc-n.forzinetti@orange.fr

Web : www.jpconsultant.fr

SIRET : 494 578 933 00033

ID TVA : FR76494578933

- Indemnités de rupture du contrat de travail
- Prestations versées par les CE / CSE
- Les allègements de charges sociales
- L'assiette CSG- CRDS et du forfait social
- L'épargne salariale

Mieux appréhender le contrôle : les pouvoirs des inspecteurs

- Champ de compétence des agents : chômage, retraite complémentaire
- Accès à l'information : les documents à disposition ; accès au système informatique et aux fichiers automatisés
- Droit d'interroger les salariés
- Le contrôle sur pièce
- Le contrôle sur place
- Recours aux techniques de l'échantillonnage et extrapolation
- Le contrôle sans avis préalable (travail dissimulé)
- Vérification des déclarations

Que faire suite à un contrôle : réagir efficacement à l'issue du contrôle

- Rédiger la réponse de l'employeur dans les délais
- Vérifier la réponse obligatoire de l'inspecteur
- Apprécier les conditions de validité et les effets de la mise en demeure
- Les nouvelles possibilités de transaction
- Aperçu sur les voies de recours contentieuses
- Phase contentieuse : saisir les juridictions de Sécurité sociale

Les modalités d'évaluation

Quiz de synthèse

Remise d'une attestation de compétences

Le tarif

350 € par jour par stagiaire en INTER (minimum 3 inscrits pour démarrer une session)

1 000 € par jour en INTRA (jusqu'à 9 personnes)

Les indicateurs de résultat

Les avis sur la formation

« Formation de qualité, formatrice maîtrisant son sujet »

« Merci beaucoup pour cette prestation intéressante pour moi qui ne connaissait pas le sujet.

Propos très clairs et structurés »

« Retour d'expériences très intéressant

L'accessibilité aux personnes handicapées

JPC, en tant que centre de formation fait tout son possible pour accueillir les personnes en situations de handicap en :

- s'assurant de l'accessibilité de l'ensemble des lieux de formation
- assurant un accueil des personnes handicapées sans discrimination
- en prenant en compte le handicap dans le parcours de formation.

Les déficiences visuelles, auditives, cognitives ... nécessitant des adaptations autres que l'accessibilité sont traitées au cas par cas avec l'entreprise et le bénéficiaire.

Le recours à un référent handicap choisi par JPC peut être envisagé, en cas de besoin.